



COMMUNIQUE DE PRESSE

17 mars 2016

Première opération de financement social de l'UE en Europe : 33 millions d'EUR pour le soutien des entreprises sociales en France

Le Fonds européen d'investissement (FEI) et la **Société financière de la NEF (« la Nef »)** ont signé le premier accord de garantie pour les entrepreneurs sociaux destiné à soutenir plus de 300 entreprises sociales en France au titre du [programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale](#) (EaSI).

Ce nouvel accord de garantie permet à la Nef d'apporter au total 33 millions d'EUR à plus de 300 microentrepreneurs et entrepreneurs sociaux qui sont nombreux à rencontrer des difficultés pour obtenir des crédits auprès de sources bancaires classiques. Les entrepreneurs sociaux, parmi lesquels des producteurs liés au commerce équitable, des agriculteurs biologiques et des microemprunteurs dans le secteur des énergies renouvelables, pourront contracter des prêts à des taux d'intérêt réduits sans avoir à apporter de sûreté au titre de ce programme soutenu par l'UE.

Lancé en juin 2015, le mécanisme de garantie de l'EaSI est financé par la Commission européenne et géré par le Fonds européen d'investissement. Le FEI a également signé un accord de microfinance avec la Nef pour soutenir les microentreprises.

Marianne Thyssen, commissaire européenne pour l'emploi, les affaires sociales, les compétences et la mobilité des travailleurs, a déclaré : « Le présent accord est une étape essentielle dans le financement par l'Union européenne de l'entrepreneuriat social. Outre notre appui aux microemprunteurs, les garanties apportées au titre de l'EaSI aideront plus de 300 entreprises sociales à s'implanter et à grandir, ce qui encouragera la création d'emplois et l'inclusion sociale. »

Ambroise Fayolle, vice-président de la BEI, s'est exprimé en ces termes : « L'appui aux PME est une grande priorité du Groupe BEI et cette signature à Paris démontre l'importance du financement pour les entreprises sociales en France. En visant des entreprises de plus petite dimension dans des secteurs qui entraînent aussi des incidences sociales positives, le groupe contribuera à engendrer une croissance durable dans les domaines d'activité de ces entreprises. Nous sommes fiers de nous associer à la Nef en France dans le cadre de cette première opération de financement social en Europe au titre du mandat EaSI. »

Pier Luigi Gilibert, directeur général du FEI, a ajouté : « Je me réjouis de signer notre premier accord de financement de l'entrepreneuriat social en France avec la Nef. La garantie apportée par l'EaSI permettra de soutenir des entreprises sociales qui peuvent avoir un réel impact à l'échelle locale. Nous nous félicitons de pouvoir, avec la Nef, accompagner plus de 300 entrepreneurs dans la création et le développement de leur entreprise. Nous comptons

également conclure d'autres opérations relatives à l'entrepreneuriat social dans les mois à venir. »

Jean-Marc de Boni, président du directoire de la Nef, a déclaré : « Je suis très heureux de signer deux accords de garantie au titre du programme EaSI avec le FEI. Grâce ces instruments, la Nef maintiendra et accroîtra considérablement son soutien à toutes les organisations – microemprunteurs et entreprises sociales – qu'elle finance depuis plus de 30 ans. La garantie du FEI est particulièrement avantageuse pour l'emprunteur et la Nef du fait de sa gratuité et en raison du montant des prêts que nous pourrions accorder, à savoir jusqu'à 500 000 EUR.

Les entreprises sociales souhaitant demander un prêt au titre de l'EaSI peuvent contacter directement une agence la Nef en France.

Le FEI n'apportera pas de soutien financier direct aux entreprises, mais il mettra en œuvre le mécanisme via des intermédiaires financiers locaux, tels que des institutions de microfinance, de finance sociale et de garantie, et via des banques actives dans les 28 pays de l'UE et dans les autres pays participant au programme EaSI. Ces intermédiaires seront en contact direct avec les parties intéressées afin d'apporter une garantie au titre du programme EaSI.

À propos du programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale

Au titre du [programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale \(EaSI\)](#), la Commission européenne soutient la microfinance et le financement de l'entrepreneuriat social avec une enveloppe globale de 193 millions d'EUR sur la période 2014-2020. L'objectif est d'améliorer l'accès à la microfinance, qui inclut des microcrédits, c'est-à-dire des prêts d'un montant maximal de 25 000 EUR ciblant principalement des personnes vulnérables et des microentreprises. En outre, la Commission européenne soutiendra pour la première fois des entreprises sociales via des prêts d'un montant maximum de 500 000 EUR. Cet appui à la microfinance et à l'entrepreneuriat social sera, dans un premier temps, mis en œuvre via la garantie du programme EaSI, qui permettra aux intermédiaires financiers d'établir une relation avec des microentrepreneurs potentiels qui, sans cela, n'auraient pas pu avoir accès à des financements en raison de considérations liées aux risques. La Commission européenne a sélectionné le FEI pour mettre en œuvre la garantie au titre de l'EaSI.

À propos du Fonds européen d'investissement

Le Fonds européen d'investissement (FEI) fait partie du Groupe Banque européenne d'investissement. Sa mission première est d'aider les microentreprises et PME européennes à accéder aux financements. Le FEI conçoit et déploie des instruments de capital-risque, de capital de croissance, de garantie et de microfinance destinés spécifiquement à ce segment du marché. Par son action, le FEI favorise la réalisation des objectifs de l'UE à l'appui de l'innovation, de la recherche-développement, de l'esprit d'entreprise, de la croissance et de l'emploi.

Pour de plus amples informations concernant l'aide de l'UE à la microfinance et à l'entrepreneuriat social, prière de consulter :

[programme EaSI](#)
[Soutien de l'UE à l'entrepreneuriat social](#)

À propos de la Nef

Unique en France, *la Nef* est une coopérative financière qui offre des solutions d'épargne et de crédit orientées vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et (ou) culturelle. Créée en 1988, elle est agréée et contrôlée par l'ACPR, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en sa qualité d'établissement de crédit spécialisé.

Preuve de son engagement dans une démarche de transparence, *la Nef* est l'unique établissement bancaire français qui rend compte de l'ensemble des financements effectués chaque année grâce à l'argent confié par ses sociétaires et épargnants.

Les projets qu'elle soutient au quotidien sont ceux qui construisent la société de demain : agriculture biologique et paysanne, circuits courts d'énergie renouvelable, recyclage, habitats participatifs et écologiques, auto-partage, commerce équitable, entrepreneuriat social, etc.

Contact pour la presse :

FEI : David Yormesor, tél. +352 42 66 88 346, courriel : d.yormesor@eif.org.

La Nef : Léo Miranda, tél. +33 481 65 00 07, l.miranda@lanef.com

Commission européenne : [Christian WIGAND](#), +32 2 296 22 53, [Tove ERNST](#) +32 2 298 67

64